

## Yonne → Faits divers - Justice

AUXERRE ■ Dans ce dossier, cinq personnes, dont plusieurs mineurs, ont été mises en examen et incarcérées

## Un ado enlevé, battu, humilié et violé

Un adolescent a subi une violente agression mercredi 11 septembre dans un appartement du quartier Sainte-Geneviève, puis dans un sous-bois. Dans cette affaire, cinq personnes ont été mises en examen pour enlèvement, séquestration, violences et actes de torture et de barbarie.

Tiphaine Sirieix

tiphaine.sirieix@centrefrance.com

On ne sait que peu de choses sur le mobile de ce qui s'apparente à un règlement de comptes. La victime, un adolescent de 15 ans, aurait-elle dérangé des trafiquants de drogue ? À ce stade des investigations, rien ne laisse penser aux enquêteurs qu'il s'agirait d'une expédition punitive sur fond de trafic de stupéfiants. S'il est une chose dont les autorités demeurent certaines, c'est le déchaînement de violences subies par un adolescent de 15 ans. Enlevé, séquestré, battu, humilié et violé. Cinq personnes, pour certaines mineures, ont été mises en examen dans cette affaire.



VICTIME. Elle aurait été séquestrée au dernier étage d'une tour du quartier. PHOTO MARC CHARASSON

Les policiers sont intervenus dans la soirée du mercredi 11 septembre dans le quartier Sainte-Geneviève, à Auxerre. Vers

21 h 30, ils découvrent le visage tuméfié d'un garçon du quartier. Il dit avoir été pris à partie par quatre personnes qui l'ont con-

duit vers une cinquième dans un appartement.

La victime explique avoir été enlevée en fin d'après-midi ou début de soirée,

« mais difficile de savoir combien de temps cela a duré », précise le procureur de la République d'Auxerre Hugues de Phily. « Ces personnes auraient conduit l'adolescent au dernier étage d'une tour, avenue Ingres, poursuit le magistrat. Il dit qu'un homme lui aurait mis de grosses claques ». Séquestré, l'adolescent est ensuite conduit dans un bois, en périphérie du quartier Sainte-Geneviève, toujours à Auxerre.

Passé à tabac dans un bois et pénétré avec un bâton

Là-bas, il aurait été battu à coups de poing, de pied, et de bâtons, sur l'ensemble du corps. Ses agresseurs l'auraient déshabillé, puis commis d'autres humiliations avant de le pénétrer avec un bout de bois. Des déclarations de la victime qui sont, selon nos informations, cohéren-

tes avec l'expertise médicale jointe au dossier.

Actes de torture et de barbarie

De son côté, le parquet d'Auxerre a ouvert, trois jours après l'agression, une information judiciaire pour enlèvement, séquestration, violences en réunion, mais aussi actes de torture et de barbarie. Des faits punis de quinze ans de réclusion criminelle. Les cinq suspects, tous déjà connus de la justice, ont rapidement été identifiés par les enquêteurs et interpellés. Le plus jeune des mis en cause a un an de plus que la victime et le plus âgé, 25 ans. À l'issue de leur garde à vue, « trois d'entre eux ont été placés en détention provisoire, détaille le magistrat. Et deux autres ont été placés sous contrôle judiciaire. »

L'enquête, confiée à un juge d'instruction, devrait permettre de déterminer le degré d'implication des suspects, leur lien avec la victime, ainsi que le mobile de l'agression, alors que, pour l'heure, les versions s'opposent. ■

## MONTARGIS (LOIRET)

« Tous les moyens sont mis en œuvre » pour trouver Maeron



ADOLESCENT. Maeron est âgé de 15 ans. PHOTO FAMILLE

Plus de quinze jours se sont écoulés depuis la disparition de Maeron, 15 ans, près de Montargis (Loiret).

Sur les réseaux sociaux, la famille de l'adolescent, un apprenti qui souffre de troubles autistiques, s'est largement mobilisée pour tenter de le retrouver. Sans succès jusqu'à maintenant, malgré une autre mobilisation, celle des enquêteurs, sur laquelle le procureur de la République de Montargis fait le point.

« Une enquête est ouverte pour disparition inquiétante, à la suite de la déclaration de disparition faite par la maman de Maeron le 5 septembre,

confiée au commissariat de Montargis. L'ensemble des moyens est mis en œuvre, mais Maeron reste introuvable pour l'heure », explique Jean-Cédric Gaux, qui évoque un travail sur la téléphonie et une diffusion au fichier des personnes recherchées. Le procureur a saisi l'association d'aide aux victimes afin de soutenir la maman de Maeron.

« Elle a également été reçue mercredi, à la demande du parquet, au commissariat de Montargis, afin de l'informer précisément des actes d'enquêtes », conclut le procureur. ■

Pascale Auditeau

PARIS ■ Le projet éolien d'Argenteuil-sur-Armançon examiné par le Conseil d'État

## Le préfet avait retoqué le dossier en 2019

Cela fait maintenant cinq années que la société Parc éolien d'Argenteuil se bat sur le terrain de la justice administrative pour tenter de faire inverser la décision du préfet de l'Yonne qui, en octobre 2019, lui a refusé le permis de construire de sept éoliennes et d'un poste de livraison à Argenteuil-sur-Armançon.

Après un nouvel arrêt négatif de la cour administrative d'appel de Lyon émis en janvier de cette année, la société a tenté, jeudi à Paris devant les magistrats du Conseil d'État, de convaincre de la compatibilité de son projet avec le paysage environnant en général et le château d'Ancy-le-Franc en particulier.

Paysage « saturé »

Dans son mémoire, elle a ainsi fait valoir que « le projet litigieux serait implanté sur un espace de grandes cultures qui ne constitue pas un paysage remarquable, sur un plateau largement aménagé où d'autres parcs éoliens sont déjà présents ». Si cette densité d'éoliennes a été confirmée par la rapporteuse publique du Conseil d'État, puisqu'on dénombre effectivement la



CONTENTIEUX. Depuis cinq ans, le porteur du projet se bat sur le terrain de la justice administrative. PHOTO M. B.

présence d'une centaine d'aérogénérateurs dans un rayon de 20 km, il a en revanche retenu les effets négatifs d'une installation supplémentaire : « Les éoliennes dont la construction est projetée seraient d'une très grande hauteur et implantées sur une crête les rendant visibles à une grande distance ». Selon lui, l'ajout de 7 éoliennes dans ce paysage considéré comme « saturé » serait particulièrement préjudiciable aux

habitants de Moulin-en-Tonnerrois, Sambourg et Passigny.

Autre point au cœur du rejet de ce projet, la présence du château d'Ancy-le-Franc, situé à 5 km du site d'implantation. « Un joyau de l'architecture Renaissance, qui ainsi que ses jardins à la française et à l'anglaise, est classé monument historique », a insisté le rapporteur public. Avant d'indiquer que « depuis la route de Gland, la

vue emblématique du château serait très fortement impactée par la réalisation du projet, les sept éoliennes apparaissant en arrière-plan du château, et en surplomb par rapport à celui-ci. Malgré la distance, la hauteur des éoliennes prévues, de 180 mètres en haut de pale, les rendrait beaucoup plus visibles que les éoliennes déjà présentes à plus grande distance, qui sont de surcroît d'une moindre hauteur. »

« Le préfet n'a pas commis d'erreur »

Rappelant que cette « situation de covisibilité » avait d'ailleurs motivé les avis défavorables de la direction régionale des affaires culturelles, de l'inspection des installations classées, de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et du commissaire enquêteur, le magistrat parisien a conclu au rejet du pourvoi de la société Parc éolien d'Argenteuil en affirmant que « le préfet de l'Yonne n'avait pas commis d'erreur d'appréciation ». Le Conseil d'État rendra sa décision, définitive, dans les prochaines semaines. ■

ALP